

HiPay Group
Société Anonyme au capital de 54 504 715 euros
Siège social : 6, place du Colonel Bourgoïn – 75012 Paris
810 246 421 RCS Paris

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2017

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous demander de vous prononcer sur la résolution relative au projet de cession de la branche HiPay Mobile à la société GibMedia.

Poursuivant la stratégie de recentrage sur son activité monétique, HiPay Group a initié un processus afin de céder dans les meilleures conditions possibles son activité historique de paiement sur factures opérateur, exploitée sous la marque HiPay Mobile.

A l'issue de ce processus, HiPay Group a notamment recueilli une offre émanant de Gibmedia, l'un des principaux acteurs français du micropaiement, par ailleurs intégralement détenue par BJ Invest, actionnaire de référence de HiPay Group. L'offre formulée par Gibmedia s'est révélée être la mieux-disante, à la fois quant au prix proposé par Gibmedia (6 millions d'euros, *cash-free/debt-free*, dont 3 millions d'euros de complément de prix soumis à condition de performance) et également quant à la structure de l'opération (reprise de la totalité de la branche d'activité, en ce y compris la totalité des salariés).

Le Conseil d'administration de HiPay Group a accueilli favorablement l'offre formulée par Gibmedia, qu'il a considéré être conforme à l'intérêt de HiPay Group, de ses actionnaires et des salariés de la branche d'activité HiPay Mobile. En application de la position-recommandation AMF Doc n°2015-05 sur les cessions et les acquisitions d'actifs significatifs, il a été décidé de soumettre cette offre à l'approbation de l'assemblée générale de HiPay Group.

La mise en œuvre de ce projet permettrait à HiPay Group de se consacrer pleinement au développement de son activité monétique, tant au niveau de ses ressources humaines que pour ses investissements. L'activité monétique, par son marché et le positionnement favorable de HiPay, recèle un potentiel important de croissance et de valorisation qui s'exprimera d'autant plus que HiPay deviendra un véritable *pure-player* de ce marché.

C'est dans ces conditions que le projet de cession est soumis au vote des actionnaires de l'assemblée générale du 28 juillet 2017 (Résolution 1).

Fait à Paris, le 16 juin 2017

Le Conseil d'administration